

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA DORDOGNE

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Dordogne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre total de dossiers déposés auprès du secrétariat a augmenté de 7.3% sur un an ; en contrepartie, il a diminué de 16.1% par rapport à 2019. Ainsi, le nombre de dépôts s'est élevé à 1022 en 2019, 797 en 2020 et 856 en 2021. En ce qui concerne la hausse par rapport à 2020, année particulière du fait de début de la crise sanitaire et du premier confinement, celle-ci est moins marquée qu'au niveau régional (+10.4%) et niveau national (+11.4%) mais le département avait enregistré une baisse inférieure en 2020. Sur la tendance 2019-2021, la baisse est conforme à ce qui peut s'observer en Nouvelle-Aquitaine (-17.8%) ou national (-15.5%).

La possibilité de déposer le dossier de surendettement en ligne pour les personnes seules depuis fin 2020 a été utilisée de manière très irrégulière selon les mois. Le dépôt de dossiers en ligne a concerné entre 3 et 13% des dossiers déposés en Dordogne en fonction des mois. Ces mêmes fluctuations ont été observées au niveau régional et national.

La proportion de dossiers déposés avec un bien immobilier est de 14.59%, en baisse cette année encore, de 1.6 points par rapport à 2020. Cette proportion reste toutefois plus élevée qu'au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine (12%) et du national (8.9%), qui connaît toutefois la même tendance.

Par ailleurs sur 12 mois glissants à fin septembre 2021, la proportion de redépôts en Dordogne est de 47.1% ; elle reste plus élevée que celle de la région (42.9%) et du national (43.8%). Cependant, les redépôts après suspension d'exigibilité de créances ne représentent que 9.5% des dépôts de dossiers (N-A 10.5% /France 13.2%), proportion en baisse significative d'années en années.

Recevabilité et orientation

Le taux de dossiers décidés irrecevables passe de 5.5% en 2020 à 7.8% en 2021 ; ce taux est plus élevé qu'au niveau régional (3.7%) et national (4.5%). Ainsi, en valeur brute le nombre de dossiers déclarés irrecevables est de 72 contre 44 en N-1.

En ce qui concerne les motifs d'irrecevabilité, l'inéligibilité arrive en première position, représentant 48.6% des dossiers déclarés irrecevables ; l'absence de surendettement explique l'irrecevabilité dans 41.7% des cas et l'absence de bonne foi justifie les 9.7% restants. La répartition par motifs est différente au niveau régional et national: inéligibilité 39.7 et 34.3%, absence de surendettement 44.4 et 44%, absence de bonne foi 15.9 et 21,7%.

En Dordogne, la totalité des dossiers a été orientée dans un délai inférieur à 3 mois comme le prévoit le Code de la Consommation. En Nouvelle-Aquitaine, et au national, ce taux est de 99%.

Ainsi, 777 dossiers ont été orientés en 2021.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

La part de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier atteint 41.46% en Dordogne, alors que cette valeur atteint 44.1% en Nouvelle-Aquitaine.

De fait, la part de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire est de 40.8%, en baisse de 2.6 points et se situe comme l'an passé en dessous des chiffres de la région (43.5%).

Les orientations vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire ont concerné qu'un nombre très limité de dossiers soit 1.2% des dossiers orientés. Ce chiffre est en hausse et se positionne en-dessus du niveau régional égal à 0.5%.

En parallèle, le réaménagement des dettes a concerné 58% des dossiers orientés, contre 56% en N-1 (N-A 55.9%)

Le nombre de dossiers traités a suivi les mêmes tendances que les dépôts de dossiers. Le nombre de dossiers traités a augmenté de 8.2% par rapport à 2020 ; en contrepartie, il a diminué de 18.3% par rapport à 2019.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

En 2021, les dossiers traités ont fait l'objet :

- d'un rétablissement personnel sans LJ: 37.2% (en baisse et inférieur au 40% régional et 39.7% national)
- de mesures imposées avec ou sans effacement : 35.8% en hausse de 2.7 points (N-A 39.3% / France 41.5%)
- de plans conventionnels (concernant les dossiers avec bien immobilier): 12.4%, en baisse de 2 points (N-A 10.8% / France 7.9%). Les plans d'attente représentent 6.5% des dossiers traités, les plans réglant la situation 5.9%.
- d'une décision d'irrecevabilité : 7.8% contre 5.2% en 2020 (N-A 3.7% / France 4.5%)
- d'une clôture du dossier : 6%, niveau similaire en N-1 (N-A 5.8% / France 6.4%)
- d'un accord PRP avec LJ : 0.9%. (N-A 0.4%)

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les solutions pérennes sont proposées dans 74.3% des dossiers traités ; ce pourcentage a perdu plus de 4 points par rapport à 2020 et 2019. Au niveau régional et national, la baisse est beaucoup plus modérée et le taux de solutions amiables est respectivement de 77.9% et 76.3%.

Les mesures d'attente concernent en contrepartie 11.8% des dossiers ; ce taux est en hausse de 2 points par rapport aux deux exercices précédents mais reste inférieur aux taux régional 12.6% et national 12.8%.

Les recours-contestations et les décisions des juges :

Le taux de recours contre les décisions d'irrecevabilité est en baisse ; il passe de 39.7 à 26.4% des décisions d'irrecevabilité et se situe à un niveau légèrement plus bas que le niveau régional (29.7%) ou national (28.3%). Les juges confirment la décision de la commission dans 69.7% des cas. Dans seulement 4 dossiers (à fin septembre sur 12 mois glissants), les juges ont infirmé les décisions de la commission en la matière.

En ce qui concerne les recours contre la décision de recevabilité, il ne concerne que 3.2% des décisions de recevabilité, taux en légère hausse et conforme au taux régional et national de 3.4%. Alors que les juges confirment cette décision à 72.5% au niveau national et à 68.2% au niveau régional, le taux de confirmation en Dordogne est plus faible : 60%. Ce sont 12 dossiers pour lesquels la recevabilité a été infirmée.

Le taux de contestation des mesures imposées de rétablissement personnel a augmenté en 2021, passant de 13.7 à 17.3%. Il est aujourd'hui plus élevé que le taux régional (14.3%) et national (13.6%). Ces mesures seront confirmées par le juge

dans 71,9% des cas. Ce taux de confirmation est très satisfaisant. Il l'est moins en Nouvelle-Aquitaine (65%), et en France (59%).

Pour finir, les mesures imposées avec ou sans effacement sont contestées en Dordogne à hauteur de 31.6%, un taux supérieur de 10 points au taux régional. Ce taux a tendance à augmenter dans le département alors que la tendance est baissière au niveau régional et national. Les juges confirmeront ces mesures dans 26.6% des cas, un taux de confirmation d'un niveau similaire à la région et à la France.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Néant	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> 13 <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i> 92	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1 action/ 7 personnes (ADIL)	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	Néant	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	Jeunes en direct	73 jeunes dans le cadre des missions locales 50 collégiens lors de la semaine de l'éducation financière 164 jeunes SNU

Relations avec les Tribunaux : Réunion de la commission et des 2 juges en charge du surendettement dans le département accompagné de leurs greffiers.

L'objectif de cette concertation visait à échanger sur les pratiques du secrétariat et les décisions des juges.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

13.stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 87 travailleurs sociaux.

Lancement des PCB avec les acteurs sociaux et du micro-crédit en présence du gouverneur de la Banque de France et du directeur des particuliers.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Différence d'appréciation de la commission et des juges concernant les modalités de traitement des dossiers
-après refus par les débiteurs de la procédure de PRP avec LJ lorsqu'aucune autre solution ne peut être proposée
-incomplets avant ou après recevabilité lorsque l'absence des justificatifs ne permet pas de traiter le dossier.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Accompagnement des personnes surendettées dans la gestion de leur budget et la mise en place et respect du plan.

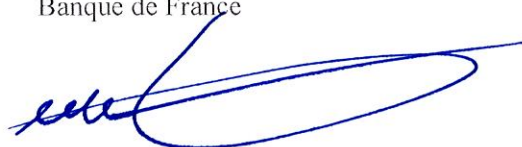
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Date : 8 février 2022

Le président,
Jean-Sébastien LAMONTAGNE
Préfet de la Dordogne



Le secrétaire,
Christophe DUTHILLEUL
Directeur départemental de la
Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	1 020	798	856	7,3%	-16,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,5%	46,4%	47,1%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	16,6%	12,5%	9,5%		
Dossiers décidés recevables par la commission	922	756	770	1,9%	-16,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	18,9%	16,5%	14,9%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	68	44	72	63,6%	5,9%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	47,1%	38,6%	43,1%		
Dossiers orientés par la commission	932	756	777	2,8%	-16,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	43,1%	42,3%	41,6%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,0%	43,4%	40,8%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	2,7%	0,7%	1,2%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	53,3%	56,0%	58,0%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 126	850	920	8,2%	-18,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,7%	6,1%	6,0%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,0%	5,2%	7,8%		

Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	42,5%	40,4%	37,2%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,7%	0,8%	0,9%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	13,1%	14,5%	12,4%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	7,0%	8,6%	5,9%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	6,1%	5,9%	6,5%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	30,9%	33,1%	35,8%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	27,4%	29,2%	30,4%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	13,1%	16,0%	17,3%		
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	3,6%	3,9%	5,3%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	78,6%	78,9%	74,3%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	9	3	4		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	14	7	12		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	7.8%	3.7%	4.5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	37.2%	40%	39.4%
Part des plans conventionnels conclus*	12.4%	10.8%	7.9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	35.8%	39.3%	41.5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	74.3%	77.9%	76.3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission Dordogne	Dettes financières	27 559	626	2 824	76,0%	81,0%	17 354	3,0
	dont dettes immobilières	14 001	138	255	38,6%	17,9%	90 968	2,0
	dont dettes à la consommation	13 099	547	2 169	36,1%	70,8%	13 152	3,0
	dont autres dettes financières	459	318	400	1,3%	41,1%	808	1,0
	Dettes de charges courantes	3 213	561	2 120	8,9%	72,6%	3 220	3,0
	Autres dettes	5 512	388	832	15,2%	50,2%	2 037	2,0
	Endettement global	36 285	773	5 776	100,0%	100,0%	19 265	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
NOUVELLE - AQUITAINE	Dettes financières	354 669	8 796	39 261	70,7%	79,8%	15 652	3,0
	dont dettes immobilières	167 396	1 619	2 729	33,4%	14,7%	89 234	1,0
	dont dettes à la consommation	180 445	7 862	31 249	36,0%	71,3%	13 042	3,0
	dont autres dettes financières	6 828	4 309	5 283	1,4%	39,1%	799	1,0
	Dettes de charges courantes	59 272	8 346	30 858	11,8%	75,7%	3 559	3,0
	Autres dettes	87 371	5 914	12 833	17,4%	53,6%	2 000	2,0
	Endettement global	501 312	11 026	82 952	100,0%	100,0%	17 982	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0